

## BAREME D'HONORAIRES

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 01/04/2022  
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

### 30B

#### TRANSACTION - IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

| PRIX DE VENTE TTC        | MONTANT DES HONORAIRES TTC           |
|--------------------------|--------------------------------------|
| Jusqu'à 100 000 €        | 8% avec un forfait minimum de 3000 € |
| De 100 001 € à 250 000 € | 7 %                                  |
| De 250 001 € à 350 000 € | 6 %                                  |
| Plus de 350 000 €        | 5 %                                  |

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

« Conformément à [l'arrêté du 26 janvier 2022](#) modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière : Les professionnels visés à l'article 1er sont tenus d'afficher les **prix maximums pratiqués des prestations** qu'ils assurent, notamment celles liées à la vente, à la location de biens et à la gestion immobilière, en indiquant pour chacune de ces prestations à qui incombe le paiement de cette rémunération. »

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

#### TRANSACTION - VIAGER

| PRIX DE VENTE TTC        | MONTANT DES HONORAIRES TTC (sur la valeur vénale) |
|--------------------------|---|
| Jusqu'à 100 000 €        | 11% avec un forfait minimum de 6000 €             |
| De 100 001 € à 250 000 € | 10 %  |
| De 250 001 € à 350 000 € | 9 %   |
| De 350 001 € à 500 000 € | 8 %   |
| Plus de 500 000 €        | 7 %   |

#### LOCATION - IMMOBILIER TRADITIONNEL - HABITATION

|  | Bailleur  | Locataire   |
|--|---|---|
| Commission d'intermédiaire en location   | 1 mois de loyer hors charges                              |   |
| Frais de rédaction d'état des lieux  | 3€/m <sup>2</sup>   | 3€/m <sup>2</sup>   |
| Frais annexes (frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail) | indice ALUR** au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée | indice ALUR** au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée |

\*\* Zone très tendue : Paris et 28 communes limitrophes : 12 €/m<sup>2</sup>

Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m<sup>2</sup>

Hors zone : reste du territoire : 8 €/m<sup>2</sup>

## LOCATION - PARKING, BOX ET GARAGES

Honoraires TTC à la charge du locataire

Forfait de 100€

## TRANSACTION - IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

| PRIX DE VENTE TTC        | MONTANT DES HONORAIRES HT* |
|--------------------------|----------------------------|
| De 1 à 40 000 €          | Forfait de 5 000 €         |
| De 40 001 € à 250 000 €  | 10 %                       |
| De 250 001 € à 850 000 € | 9 %                        |
| Plus de 850 000 €        | 8 %                        |

## LOCATION - IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT\* à la charge du preneur

10 % du loyer annuel HT

\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)